

L'ATTACHÉ DE PRESSE

ANNÉE 18, NO 1

LE VENDREDI 24 JANVIER 2020

SURMONTER LE STRESS POUR SE DÉPASSER PAR FLORENCE LAROUICHE



Le Parlement des jeunes est un événement qui représentait pour moi tout un défi et par le fait même, une occasion de sortir de ma zone

de confort. Mon intérêt pour la politique et l'idée d'une simulation si réaliste m'ont convaincue à m'inscrire, sans que je sache ce qui m'attendait réellement.

Le processus a commencé par l'élaboration du projet de loi, ce qui m'a permis de me familiariser avec plusieurs éléments reliés à la politique, car malgré mon intérêt mentionné plus tôt, j'en connaissais réellement très peu sur le sujet. Je ne crois pas me tromper en affirmant que c'était également le cas pour plusieurs autres étudiants qui ont participé au Parlement des jeunes, et je dirais même que cela a été une cause d'appréhension pour plusieurs, qui craignaient peut-être de ne pas en savoir assez.

Plus les jours avançaient, plus les travaux discutés depuis l'automne semblaient concrets. Vint le temps de choisir nos fonctions. Avec chacun de ses rôles venaient des responsabilités et de la préparation, qui nous préparaient à la réalité de ce que nous allions vivre quelques semaines plus tard. Le temps qui nous séparait de nos quelques jours à l'Assemblée nationale diminuait, alors que pour une majorité de futurs députés, le stress augmentait, pour finalement atteindre un sommet le jour J. Dès notre entrée à l'Assemblée nationale, nous avons été frappés par la solennité des lieux. L'excitation était à son comble alors que nous découvrions ces lieux impressionnants. Bien vite cepen-

dant, le stress en a rattrapé plusieurs. En effet, la première séance se tenait le jeudi matin, où plusieurs avaient à discourir dans la fameuse salle de l'Assemblée nationale. Déjà que pour plusieurs, s'exprimer devant un groupe est une grande cause de stress, imaginez le faire avec un micro et devant plus d'une centaine de jeunes, dans le respect d'un décorum strict, sous une ambiance solennelle inspirée par ces lieux, témoins de si grands moments de notre histoire.

Ces quelques journées chargées nous ont toutefois parues courtes, trop courtes. Je crois que pour plusieurs, cette expérience unique nous a permis d'en apprendre davantage sur la politique et les différentes mesures et démarches appliquées à l'Assemblée nationale du Québec. Ce fut aussi une belle occasion de rencontrer d'autres jeunes qui ont des intérêts communs aux nôtres, et peut-être de prouver que les jeunes ont une voix et de la faire entendre. De plus, je crois que plusieurs ont appris sur eux-mêmes à travers cette simulation et ont développé leur habileté à parler devant un groupe, à faire entendre leur opinion, à s'adapter ou encore à gérer leur stress. Voilà la preuve, chers lecteurs, que sortir de sa zone de confort est, plus souvent qu'autrement, bénéfique.

UN DÉBAT PARTAGÉ SUR L'ÉQUITÉ EN ÉDUCATION PAR ÉLOÏSE MATTEAU



Jeudi matin, le parrain du projet de loi 2, M. Gariépy, a déposé son projet de loi sur l'équité entre les établissements d'enseignement secondaire publics et privés quant à leur financement et aux services offerts à l'Assemblée du Parlement des jeunes. Le projet a pour but de réduire les dépenses de fonds publics en limitant l'allocation aux établissements d'enseignement secondaires privés. Il prévoit aussi supprimer les programmes enrichis dans les écoles secondaires publiques. Ainsi, ces établissements auraient l'obligation d'offrir, pour chaque cours de base, une version enrichie accessible aux élèves sélectionnés en fonction de leur moyenne générale de l'année précédente.

À la suite d'une entrevue, le député de Blainville a apporté quelques précisions concernant son projet de loi : les cours enrichis seraient disponibles dès le début du secondaire à condition d'avoir une bonne moyenne et il n'y aurait plus de programme d'éducation intermédiaire. De plus, la moyenne générale observée serait celle de l'année précédente. M. Gariépy a affirmé en chambre que 20 % des écoles du Québec sont privées et que plus d'un demi-milliard de dollars leur sont destinés sur un total de 10 milliards pour l'éduca-

tion, ce qui n'est pas du tout proportionnel! En adoptant ce projet de loi, l'égalité financière entre écoles publiques et privées serait résolue! En second lieu, les élèves d'un établissement public peuvent récolter jusqu'à 72 unités, alors qu'un élève qui fait partie d'un programme enrichi peut recueillir un maximum de 90 unités. Lors du passage vers le cégep, les sélecteurs ont donc tendance à favoriser les élèves venant d'écoles privées. En bref, le député de Blainville a insisté sur le fait que chaque étudiant en 2020 devrait avoir les mêmes chances que les autres en éducation. D'un autre côté, madame Simone Bertrand, députée de La Pinière affirme :

« Il serait vraiment important qu'il y ait encore une possibilité de faire des concentrations sportives ou artistiques, parce que je pense que pour plusieurs jeunes, c'est une grosse source de motivation pour aller à l'école et de faire quelque chose qui les passionne. Je trouverais ça dommage de leur enlever. »

Elle reste tout de même en accord avec le principe du projet de loi, mais souligne qu'il y a des modifications à apporter et aimerait que celui-ci soit encore plus sévère envers le financement des écoles privées. Dans un futur proche, la porte-parole du projet de loi 2 aimerait un système scolaire diversifié qui reflète les intérêts des élèves avec le plus de programmes possibles pour convenir à tous les étudiants. Pour finir, le débat sur l'équité entre les établissements d'enseignement secondaire publics et privés quant à leur financement et aux services offerts reste aussi vif dans l'Assemblée que dans les séances parlementaires.

L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE : À QUI LA FAUTE ? PAR ALEXIE FONTA HOLDER

En 2020, il est de plus en plus question de conservation de l'environnement qui nous entoure. À la 18^e législature du Parlement des jeunes, les membres de la commission parlementaire du mandat d'initiative discutent de l'obsolescence programmée, à qui la faute ? Quelles en sont les potentielles solutions ?

Au début du XX^e siècle, à l'aube de la crise économique qui frappa la planète, les dirigeants se creusaient la tête pour trouver des solutions afin de relancer l'économie mondiale. Dans un contexte d'après-guerre apparut la surconsommation, idée qui encourage la population à consommer de manière excessive afin de produire et de maximiser les profits des compagnies. Au XXI^e siècle, ces compagnies continuent de développer leurs stratégies. C'est de cette manière que l'obsolescence programmée est apparue. Détrompez-vous : les compagnies ne sont pas les seules à avoir recours à l'obsolescence planifiée. La population elle-même en est une victime, mais aussi une participante. En effet, il existe plusieurs types d'obsolescence : on la divise en deux grandes catégories, l'obsolescence relative, qui se qualifie par le désir de consommation basé sur le mal fonctionnement d'un bien, et l'obsolescence absolue, qui se qualifie par le même désir basé sur l'arrêt de fonctionnement du bien.

Le journal a eu la chance de se rendre à la session de travail le mercredi 22 janvier 2020 à 18 h 15. Les membres de la commission parlementaire observent que les compagnies n'offrent pas assez d'outils pour réparer leurs produits et sautent souvent sur l'occasion d'un bris pour vendre un nouvel appareil. De plus, elles ont tendance à mettre de « nouveaux produits » en marché, sans que les améliorations soient majeures, de sorte que le consommateur sera appelé à acheter ce produit à des fins sociales et esthétiques. Dans ce cas-ci, on comprend que le client participe à l'obsolescence, plus précisément à l'obsolescence relative psychologique.

Un autre problème lié à la surconsommation serait que, pour les familles démunies, il est souvent plus facile d'acheter des produits dans les chaînes de production qui offrent des produits moins chers, mais moins durables. D'un autre côté, ce n'est pas seulement la technologie qui est visée par ce problème. Ainsi, selon certains membres de la commission parlementaire du mandat d'initiative, la nourriture et les vêtements seraient des secteurs touchés par ce mouvement. Malheureusement, dans ce monde où les profits sont au centre des objectifs, les compagnies n'ont pas le choix d'avoir recours à l'obsolescence programmée, si elles veulent tenir tête à leurs concurrents.

Les membres de la commission parlementaire ont discuté de potentielles pistes de solutions à ce problème écologique. Tout d'abord, ils pensent peut-être obliger les compagnies à rendre des outils de réparation et d'entretien disponibles aux clients. En deuxième lieu, ils ont discuté de la possibilité d'imposer une « prise universelle », qui

empêcherait certaines compagnies de téléphones cellulaires d'imposer l'achat d'accessoires, comme des écouteurs et des chargeurs, à leurs clients. Finalement, ils ont élaboré l'idée de sensibiliser la population à la surconsommation, en donnant des conseils afin d'avoir un mode de vie qui prône la durabilité des biens.

Au moment où l'article est rédigé, la commission parlementaire discutant de ce mandat d'initiative n'a pas encore eu lieu. De cette façon, les solutions définitives adoptées par les membres de la commission parlementaire ne sont pas connues.



UN PREMIER MINISTRE PRUDENT, MAIS RASSEMBLEUR PAR DANIEL CLAVETTE

Hier, M. Vincent Gosselin, premier ministre et député de l'Assomption, a prononcé son discours d'ouverture, un discours qui semblait viser le consensus plutôt que la division.

D'entrée de jeu, il a souligné le caractère historique du Salon bleu et il a mentionné que c'est à cet endroit que se sont prises des décisions cruciales pour notre société. Il a ensuite enchaîné en discutant du projet de loi 1, qu'il a qualifié de pragmatique et de réaliste. Il a aussi insisté sur la prévention et la sensibilisation, deux approches essentielles, selon lui, dans ce dossier. Le projet de loi 2 l'a forcé à changer de ton, car il s'annonçait nettement plus controversé. L'éducation est une valeur fondamentale des Québécois et il a abordé le sujet du projet 2 en ce sens. Le député de l'Assomption a reconnu qu'il y avait une rivalité entre le réseau d'écoles publiques et d'écoles privées. Toutefois, il a exprimé la confiance qu'il avait en ses députés pour faire la part des choses.

Un peu plus tard, en conférence de presse, M. Gosselin a affirmé que le Québec était reconnu mondialement pour son système d'éducation public. De plus, il a exprimé une réserve face à l'effet que pourrait avoir l'abolition ou la réduction du financement aux écoles privées, en affirmant que ça pourrait augmenter ou diminuer l'élitisme dans ces établissements. Il a continué son discours en parlant du troisième projet de loi, où il a déclaré que la cigarette électronique était devenue trop attrayante pour les jeunes et que le devoir du gouvernement était de veiller à la santé de ses citoyens. Dans cette optique, il a fait remarquer que de plus en plus de cas de maladies liées à la cigarette électronique étaient rapportés chaque jour. Il serait donc logique de légiférer à ce sujet pour protéger

les citoyens. Quant au mandat d'initiative, qui portait sur l'obsolescence programmée, il a apprécié son aspect écologiste, qu'il a relié avec le mouvement de manifestations climatiques qui a fait le tour du monde l'an dernier. Il a terminé son discours avec un message d'espoir, dans lequel il soulignait la beauté de voir autant de jeunes impliqués dans la vie citoyenne.

Bref, le premier ministre a offert un discours unificateur, mais il a dû rester plus conservateur dans ses déclarations pour atteindre son objectif.



Premier ministre et vice-première ministre



IL Y EN A AILLEURS... ALORS POURQUOI PAS ICI ? PAR CONSTANCE LABRECQUE

Qu'est-ce qu'une motion ?

Il s'agit d'une proposition offerte à l'assemblée. Si elle est acceptée par la majorité, elle deviendra soit un ordre, soit une résolution. L'ordre sera assigné à une commission et à un député ou à une députée, alors que la résolution prendra désormais la place d'un principe.

Durant la 18^e législature du Parlement des jeunes, l'opposition présente la motion officielle : « Que l'Assemblée du Parlement des jeunes demande au gouvernement du Québec de rendre gratuit l'accès aux produits hygiéniques pour femmes dans les établissements scolaires du Québec ».

Durant l'entrevue avec l'auteur de la motion, il a été constaté qu'Edgar Bomy, élève de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont, connaissait très bien son sujet et présentait un front sans faille. Ses valeurs étaient claires et son objectif, limpide. Un point qui est souvent revenu était que les produits menstruels sont souvent chers et inaccessibles pour les familles les plus démunies du Québec. « On a beaucoup déjà de services qui existent, mais celui-là, je pense que c'en est un qu'on a oublié et qui fait partie des primordiaux », a-t-il précisé lors de son entrevue. Durant toute la séance, il mit de l'avant son projet afin de permettre aux jeunes femmes de se procurer des protections sanitaires adaptées et gratuites. Selon lui, il s'agit d'une nécessité et non d'un luxe.

Déjà, plusieurs endroits tels le Royaume-Uni, l'Australie et l'État de New York ont des mesures semblables. Dans ce dernier cas, des produits féminins sont distribués gratuitement dans les écoles publiques, les prisons et les centres pour sans-abris.

Plusieurs provinces du Canada militent également pour cette égalité. Les écoles franco-

phones du Conseil scolaire acadien de la Nouvelle-Écosse ont d'ailleurs été les premières écoles du pays à offrir des protections menstruelles gratuites, et ce, depuis 2017. Il s'agit d'un coût qui fait désormais partie des dépenses opérationnelles de l'école. Le 5 avril 2019, la Colombie-Britannique est officiellement devenue la première province du Canada à offrir des produits féminins gratuitement dans tous ses établissements scolaires. Tel que rapporté dans *La Presse* du 12 mai 2019, le ministre de l'Éducation de cette province, M. Rob Fleming, a déclaré : « C'est extrêmement important pour la dignité des élèves de notre système éducatif ». Le Nouveau-Brunswick possède également des militants. La bibliothèque de Moncton, qui offre déjà des produits menstruels gratuits à ses visiteurs, en est un exemple. « C'est un problème qui est souvent invisible. Si on offre les produits, c'est sûr que ça va répondre à un besoin », déclare Chantale Bellemare, directrice de la bibliothèque publique de Moncton, à Radio-Canada, le 28 décembre 2019.

Si le Parlement des jeunes était pris en exemple, il serait possible d'établir des statistiques. Sur les 135 participants, 94 sont des filles. Cela équivaut à 69,63 % par rapport à 30,37 % de garçons. Combien de ces jeunes filles sont dans des situations précaires qui ne leur permettent pas de s'offrir tous les produits sanitaires dont elles ont besoin ?



ENTREVUE AVEC LE VICE-PRÉSIDENT M. MARC PICARD PAR PHILLIPE LOPEZ FISET

M. Picard est député à l'Assemblée nationale depuis le 14 avril 2003. Il a occupé un poste de député en tant que membre de l'opposition pendant de nombreuses années. Depuis le 27 novembre 2018, il détient le poste du premier parmi les trois vice-présidents de l'Assemblée nationale. La circonscription qu'il représente en tant que député est celle des Chutes-de-la-Chaudière.

Dans les années 90, M. Picard ne voulait pas s'impliquer au niveau provincial, il voulait plutôt être impliqué au niveau municipal, car ça lui permettait d'être davantage sur le terrain et plus près de la population. Pour son choix de carrière, il déclare que personne ne l'a inspiré pour faire de la politique et que son désir est venu de lui-même. Souvent, les citoyens pensent que les personnes occupant un poste haut placé de la politique ont la tâche facile et qu'ils n'ont pas beaucoup de pain sur la planche, mais c'est totalement le contraire, ce sont des gens très dévoués. Certains d'entre eux travaillant sept jours sur sept, ce qui est le cas de M. Picard. Par année, le vice-président assiste à plus de 200 événements dans sa circonscription. Ce qu'il préfère le plus et qu'il trouve très important est de pouvoir passer du temps auprès de ses électeurs, rencontrer des gens, puis établir de bons liens avec eux. Toutefois, ce qu'il apprécie un peu moins est lorsqu'il assiste aux événements publics en dehors de l'Assemblée et que des personnes font de trop longs discours, par exemple, lors d'une fête, les gens se présentent pour s'amuser et profiter de la soirée, mais un long discours est adressé aux gens et ils ont moins de temps pour se divertir et passer du bon temps. Le représentant des Chutes-de-la-Chaudière trouve que cela arrive à presque tous les événements et que ça ne devrait pas être le cas. « Moi, en quelques minutes, j'arrive à faire mes discours, et ensuite je vais voir les gens, parce qu'ils veulent nous voir, ils veulent nous parler », mentionne le vice-président.

M. Picard est élu depuis 2003 et il a indiqué le conseil suivant : « Moi je dis souvent aux nouveaux députés



que le lendemain des élections, tu as quatre ans pour te faire connaître positivement ou négativement, ça t'appartient. Si tu as pris des engagements, mais que tu ne les réalises pas, la population va s'en rappeler. Si tu ne vas pas les voir pendant trois ans, puis la dernière année tu décides enfin d'aller les voir, les gens sauront que tu vas les voir, car les élections arrivent. Le temps passe très vite, donc il ne faut pas attendre jusqu'à la fin pour faire ce que tu aurais dû faire avant. »

En conclusion, après de nombreuses années en politique, M. Picard démontre une passion très enrichie pour ce qu'il fait avec cœur. C'est un homme bien concentré sur son rôle important qu'il comble de manière remarquable. C'est le genre de personne qui rend son environnement positif tous les jours et qui mérite que du bien.

VAPOTAGE CHEZ LES JEUNES : DÉBAT SUR LE TAUX DE NICOTINE PAR MAUDE TANGUAY

Comme nous pouvons le constater depuis peu, la cigarette électronique a pris une place importante dans la vie de nos jeunes et dans notre communauté.

Pour certaines personnes, l'utilisation de la cigarette électronique, également appelée vapoteuse, aurait comme effet de leur permettre une solution de rechange à la cigarette traditionnelle et de diminuer leur dépendance à la nicotine, en changeant pour une option considérée pour eux moins nocive. Pour d'autres, cela mettrait en danger la santé des jeunes, car dans le liquide des cigarettes électroniques, on peut y ajouter de la nicotine; d'ailleurs le liquide des cigarettes électroniques contient d'autres produits chimiques nocifs à la santé des jeunes. Également, un autre point qui touche beaucoup les jeunes à propos de la vapoteuse est que la nicotine présente à l'intérieur de celle-ci peut entraîner une dépendance et causer des problèmes de santé. Mais les autres produits présents dans la cigarette électronique sont aussi nocifs et parfois même davantage que la nicotine. Cependant, cela amène une question importante sur l'usage de la cigarette électronique dans la société. Cette question sera sujette à discussion dans le projet de loi encadrant les recharges de cigarettes électroniques proposé par l'opposition officielle. Le projet de loi vise à encadrer le



taux de nicotine contenu dans les recharges de cigarette électronique ainsi que leurs saveurs ou arômes afin de rendre leur utilisation moins attrayante pour les mineurs.

Durant l'entrevue avec le parrain du projet de loi, nous en avons appris davantage sur l'importance de la cigarette électronique pour les jeunes, les impacts que consistent l'usage de cet appareil et des recherches effectuées par leur école en rapport à la cigarette électronique. Le résultat de leur sondage présente un taux faible de vapoteurs de 26.6 % et de 73.4 % pour les non vapoteurs. Une autre question a été posée auprès des jeunes, on leur a demandé si la loi entrerait en vigueur, est-ce qu'ils continueraient à utiliser la cigarette électronique? Environ 55 % ont dit qu'ils arrêteraient. Pour d'autres, cela ne changerait rien par rapport à leur utilisation et ils continueraient à en consommer. Du point de vue du porte-parole du gouvernement, il trouve que le projet de loi manque de finition et qu'il pourrait être sujet à amélio-

ration. Pour ceux qui appuient le projet de loi, ils le voient comme une innovation qui pourrait changer radicalement l'opinion des jeunes vis-à-vis la cigarette électronique. Pour ceux qui sont contre le projet de loi, ils voient que cela affecterait plusieurs aspects comme par exemple, l'économie, la vie sociale, etc. Selon mes sources, le marché de la cigarette électronique pourrait être gravement atteint par un encadrement trop drastique.

Pour la suite des choses, il reste à voir de quelles façons les parlementaires exposeront leur avis sur le sujet, et voteront pour ou contre son adoption lors de la troisième séance de travail.

UNE OPPOSITION APPROBATRICE PAR FLORENCE LAROUCHE

La 18^e législature du Parlement des jeunes s'est tenue à l'Assemblée nationale, du 22 au 24 janvier 2020. M^{me} Lililan Steudler, députée de Mont-Royal-Outremont, a tenu le rôle de chef de l'opposition officielle. Pour le deuxième groupe d'opposition, le poste de chef de parti était occupé par M^{me} Ophélie Daneau, députée de René-Lévesque.

Lors de son discours d'ouverture, M^{me} Steudler a insisté sur l'importance de l'environnement et la place que cet enjeu devrait avoir dans les débats actuels. Bien que les projets de loi présentés lors de cette législature ne soient pas directement reliés à l'environnement, la députée de Mont-Royal-Outremont a mentionné que la question sera soulevée par le mandat d'initiative sur l'obsolescence programmée.

Les réseaux sociaux ont été mentionnés par M^{me} Daneau lors de son discours d'ouverture. Elle les décrit comme un moyen de communication propre à notre génération, et rassembleur, puisqu'une majorité de jeunes les utilise au quotidien. Pour la députée de René-Lévesque, les réseaux sociaux ont un bon potentiel d'exploitation pour donner de la visibilité aux actions prises à la fois par les jeunes et les adultes en politique, comme le Parlement des jeunes.

Les chefs d'opposition semblent toutes les deux en accord et favorables aux premier et troisième projets de loi. En ce qui concerne le projet de loi n^o 1 sur la gratuité des moyens de contraception, M^{me} Daneau a ajouté que selon elle, la limite d'âge fixée à 25 ans semble appropriée, car cela laisse une grande marge de manœuvre. M^{me} Steudler, en s'expliquant sur le projet de loi n^o 3 encadrant les recharges de cigarettes électroniques, a affirmé que ces dernières sont un fléau et que plusieurs risques associés sont encore méconnus. La députée a déclaré que la sensibilisation est importante pour cet enjeu concernant la santé des jeunes.

Le projet de loi n^o 2 visant à assurer l'égalité entre les établissements d'enseignement secondaire publics et privés quant à leur financement et aux services éducatifs offerts a entraîné une même réaction chez chacune des chefs d'opposition. Selon elles, le projet manque de clarté. M^{me} Steudler se demande si ce sont les écoles publiques ou privées qui se retrouvent favorisées, et quels sont les programmes ajoutés ou retirés selon le projet de loi. M^{me} Daneau a aussi déclaré que le projet lui semble flou, mais que les intentions derrière celui-ci sont

bonnes. La députée a ajouté que ce projet de loi pouvait mener à des solutions intéressantes, mais qu'une commission parlementaire est nécessaire pour apporter des précisions aux articles déjà établis.

Pour conclure, les deux groupes d'opposition semblent avoir les mêmes idées sur les différents projets de loi proposés et promettent des commissions parlementaires aux résultats intéressants.



Chef de la 2e opposition

MOT CACHÉ PAR ÉLOÏSE MATTEAU

O O H Y G G W S S Q L D C J C O Z R J S
 C N I T U R C S E D E D O M D X W V Q K
 L E S M S I O R A M E N I L U A P E L W
 N J C N O B F L M J M G E J J P J J U I
 U W O N E G F B H I J U Q S T S X Q E Y
 L R R U E I I E J V L Y U D Q B Y T G A
 J Q A O R C T K N Z T Q I U T F U G U S
 T V R F B N S A M V O N T U J P H Z O P
 V D O B E E A E R U I K E B E Z V T R Z
 V A G I P L R L L C T R S D X G A V N P
 V I A B L M Q T I O O Z O L I B R G O Y
 I J D W S E G L B S S M P N E S O O L G
 D F H T H V Z U R O T B E D N R E C A V
 J I F G B L G C X H U E O D H E O R S X
 P T H D W I P B B A D R J G H H M Q P N
 S N S U C U A C J I H G A F P E O E M L
 W L A O C T A V U T I Z M S W C E U N R
 M D N W A D F M C N X I Q A S D F E N T
 Q B M V K V B W Q N W O E F C A W B I G
 V J Q C E A R E D A E L W U D Z A J A N

AGORA
 CAUCUS
 DEBAT
 DEMOCRATIE
 DEPUTE
 ENVIRONNEMENT
 EQUITE
 JOURNALISTE
 LEADER
 MODEDESCRUTIN
 OBSOLESCENCE
 PAULINEMAROIS
 PRESIDENT
 ROBERTBOURASSA
 SALONROUGE
 WHIP



Chef de l'opposition officielle

HISTOIRE D'UN LIEU ET D'UNE EXPÉRIENCE MAGIQUE PAR ALEXIE FONTA HOLDER

En arrivant mercredi après-midi au parlement, j'ai été éblouie par la beauté de l'architecture de l'édifice. Adolescente de 5'2 que je suis, je suis restée bouche bée devant la grandeur de la tour centrale de l'hôtel du Parlement. En entrant dans l'imposante bâtisse, je me suis dirigée vers sa nouvelle partie, l'édifice souterrain qui se trouve à l'avant du bâtiment d'origine. Accueillis par les organisateurs du Parlement des jeunes, nous avons ensuite eu droit à une visite guidée enrichissante.

En premier lieu, le guide nous a expliqué que l'établissement a été construit selon l'idée de rappeler l'héritage autochtone présent au Québec. De cette manière, les onze nations ont aidé à la production d'un court documentaire qui est diffusé dans la nouvelle partie du parlement. Les murs situés autour de l'agora sont tapissés de bois et sur ceux-ci s'étendent des images percées dans le bois lui-même. En effet, chaque trou a été percé à une profondeur différente, de sorte que des parties ombragées ont été créées. J'ai aperçu, entre autres, une représentation du barrage hydro-électrique Daniel-Johnson à Manic 5, une grande fierté du Québec inaugurée en 1968. Une image de trois suffragettes, dont Marie-Claire Kirkland, est aussi affichée sur les murs de l'agora. Nous nous sommes ensuite dirigés vers les nouvelles salles de commissions

parlementaires : la salle Pauline-Marois et la salle Marie-Claire-Kirkland. Je me réjouis de voir que le Parlement accorde autant d'importance à ces deux femmes en leur dédiant ces salles. D'un côté, Mme Marois, première femme première ministre du Québec, et de l'autre, Mme Kirkland, première femme députée de l'Assemblée législative du Québec. Finalement, les murs du nouvel édifice sont revêtus de rouge et de bleu à certains endroits, afin d'indiquer leur emplacement : les salles bleues sont situées du côté de la salle de l'Assemblée nationale, alors que les salles rouges, du côté de la salle du Conseil législatif.

Après avoir visité la merveille qu'est le nouveau bâtiment, notre guide nous a fait gravir d'imposants escaliers jusqu'à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Le silence régnant dans cet endroit majestueux ajoute un certain charme à l'endroit et nous plonge dans un climat harmonieux. Les étagères sur lesquelles s'étendent à perte de vue articles et encyclopédies sont à faire rêver ! C'est l'architecte Eugène-Étienne Taché qui obtint la chance de diriger le projet de construction de l'Assemblée nationale entre 1877 et 1886. Il décida de baser son projet sur le thème « Je me souviens », emblème que vous connaissez assurément. Par exemple, il inclut des symboles de la monarchie française dans la décoration du hall d'entrée, ainsi que des

symboles nationaux de l'Irlande, de l'Écosse et du Royaume-Uni. Ensuite, le guide nous a emmenés dans la salle du Conseil législatif, dans lequel est affiché un tableau remarquable de Charles Huot, *Le Conseil souverain*, illustrant la première rencontre du Conseil souverain de la Nouvelle-France de 1663. Finalement, nous nous sommes rendus dans la salle de l'Assemblée nationale, que vous connaissez peut-être sous le nom de salon Bleu. J'ai été étonnée d'apprendre que cette pièce était auparavant peinte de vert et que le changement de couleur effectué en 1978 était dû à l'arrivée de la télévision à l'Assemblée nationale.

Je me compte extrêmement chanceuse d'avoir la chance de participer au Parlement des jeunes et de me promener dans cet endroit historique dans lequel se sont déroulés autant d'événements marquants. Chaque pièce amène l'opportunité de nouvelles découvertes et permet aux jeunes, curieux et avides de savoir, d'en apprendre plus sur le Québec, notre province. Le Parlement des jeunes fut, pour moi, une expérience marquante emplie de nouvelles connaissances et de rencontres formidables.



VOX POP PAR CONSTANCE LABRECQUE ET L'ÉQUIPE DE L'ATTACHÉ DE PRESSE

Qu'est-ce que représente le Parlement des jeunes pour vous?

« Une source de stress, mais sérieusement, une manière très efficace de connaître le long processus derrière les lois qui encadrent notre vie de tous les jours. » Emma Gendreau

« Pour moi, le Parlement des jeunes, ça représente surtout une manière de pouvoir apprendre à gérer le stress. » Ariane Gadreau

« Prendre part à différents projets de loi et prendre part à leur évolution. Cette expérience va faire en sorte que les jeunes vont vouloir s'engager dans la vie citoyenne. » Valérie Dufour, accompagnatrice

« Pour moi ça représente une façon de s'exprimer et de parler des problèmes de société qu'on observe. » Annabelle Pelletier

« Le Parlement des jeunes, ça représente pour moi une occasion exceptionnelle pour pratiquer ma passion de la politique. » Vincent Gosselin

« Le Parlement des jeunes c'est vraiment une occasion de démontrer que nous les jeunes, on est capable de parler, qu'on a une opinion. » Laurence Turenne-Fortier

« C'est vraiment une opportunité de s'exprimer et de dire ce que l'on pense. » Louis Doyon

« Cela représente une occasion pour moi de me faire entendre par le reste du Québec et aussi de rencontrer des gens formidables. » Thomas Carbonneau

« Le Parlement des jeunes, c'est une opportunité incroyable de vivre la démocratie et le processus parlementaire. De maîtriser toutes les étapes du processus, qui sont parfois un peu méconnues. Et on le fait de façon appliquée, contrairement dans une classe, où cela est fait de façon théorique. Ici, au Parlement des jeunes, les élèves vont vivre les différents cheminements et c'est d'autant plus formateur. » Raymond Bédard, accompagnateur

POSSIBLE ACCÈS GRATUIT À LA CONTRACEPTION PAR PHILLIPE LOPEZ Fiset

Lors du 18^e Parlement des jeunes du 22 au 24 janvier 2020, trois projets de loi ont été étudiés à l'Assemblée nationale du Québec, auquel 125 jeunes de secondaire trois et quatre ont participé. Parmi eux, il y avait de nombreuses fonctions à combler par chaque participant.

Le premier projet de loi étudié a porté sur la gratuité des moyens de contraception chez les jeunes de 25 ans et moins. C'est un sujet qui rassemble une majorité de gens qui sont souvent en accord pour améliorer cette situation mise en lumière fréquemment. Cependant, ce qui cause problème, ce sont les mesures qui devraient être prises pour trouver une solution. Suite à la présentation du projet de loi, la marraine Lucille Tang-Levac aimerait imposer ce projet de loi, car le nombre d'infections transmises sexuellement a augmenté rapidement depuis les dernières années dans la province.

La marraine ainsi que la chef de la deuxième opposition, Mme Ophélie Daneau, indiquent que cette loi vise les gens de 25 ans et moins, car au Québec, les groupes les plus touchés par les infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) sont les jeunes de 15 à 24 ans. Contrairement à eux, le porte-parole de l'opposition du projet de loi croit que les intentions sont bonnes et il est clairement d'accord pour rendre les produits de contraception gratuits au Québec pour les gens qui possèdent une carte d'assurance maladie, et même au-delà de 25 ans.

Selon lui, peu importe leur âge, toutes les personnes qui détiennent une carte d'assu-

rance maladie devraient y avoir accès sans déboursier des montants d'argent significatifs. En effet, selon une étude sur la santé sexuelle du Québec, les personnes âgées de 65 ans et plus ont tendance à moins utiliser les moyens de contraception, ce qui pourrait s'améliorer si les modifications du groupe d'opposition sont apportées. Lors de la conférence de presse suivant la première séance du Parlement des jeunes, le premier ministre, ainsi que les deux chefs des groupes d'opposition ont également indiqué que le projet de loi est bien intentionné. Finalement, le projet de loi sur les moyens contraceptifs a un bon potentiel et risque sûrement d'être mis en place, toutefois avec des modifications mineures.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN IMAGES PAR DANIEL CLAVETTE

1



Ce qui semble au premier abord comme une ruche d'abeille à l'aspect bien particulier se révèle plutôt à être...



Une magnifique œuvre d'art qui repose sur la profondeur des trous pour faire apparaître différents tons de gris. Ici, on peut voir un barrage hydroélectrique, un emblème du Québec et de sa modernité.



Quand peu de gens passent dans ce mystérieux tunnel, tout semble calme...



Mais dès qu'il y a plus de trafic, le tunnel s'illumine et rend l'ambiance féérique.



À qui pourrait bien appartenir cette jambe solitaire?



À M^{me} Louise Harel, qui fut présidente de l'Assemblée de 2002 à 2003, parmi ses nombreux autres rôles dans la politique québécoise. Vous pouvez voir son portrait dans le hall du rez-de-chaussée de l'hôtel du Parlement.

UN ASPECT MÉCONNU DU TRAVAIL D'UN DÉPUTÉ PAR MAUDE TANGUAY



Qu'est-ce qu'une commission parlementaire? Une commission parlementaire est un groupe restreint de députés chargés d'examiner en détail un projet de loi ou une question d'actualité touchant la population québécoise. Les députés qui font partie d'une commission parlementaire ont la responsabilité d'examiner des questions particulières relevant de sa compétence. Leur mission, à la commission, est d'étudier les projets de loi en profondeur, d'examiner l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux qui sont touchés par le projet. Également, les députés doivent discuter de l'étude des crédits budgétaires du gouvernement.

Il existe au parlement plusieurs salles pour les commissions parlementaires, mais deux ont attiré mon attention, ce sont les nouvelles salles situées dans le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. Il s'agit de la salle Pauline-Marois et de la salle Marie-Claire-Kirkland, toutes deux ont une signification particulière pour la culture du Québec. Premièrement, la salle Pauline-Marois a été nommée comme cela pour honorer la première femme à avoir occupé le poste de première ministre du Québec, en 2012. Pour la salle Marie-Claire-Kirkland, il s'agit d'un hommage à la première femme élue député en 1961.

Durant mon séjour au parlement, j'ai eu la chance d'assister à une commission parlementaire sur la loi no^o39, *Loi établissent un nouveau mode de scrutin*. Mon expérience à ce débat a été très instructive sur les échanges entre les députés durant une séance, et également de constater l'énergie présente dans la salle. Les discussions entre députés m'ont également aidée à en apprendre davantage sur la vision des petites villes et celle des grandes villes, car la nouvelle loi aurait un impact important sur la vie de plusieurs citoyens. Je n'ai malheureusement pas eu la chance d'assister à toute la séance, mais avec ce que j'ai pu entendre, j'ai remarqué que ce n'était pas juste un débat, mais bien un endroit où l'on essaie de faire des compromis pour que tout le monde soit satisfait.

En conclusion, ma présence à cette commission parlementaire m'a permis d'en apprendre davantage sur le travail des députés et de voir un aspect méconnu, mais qui est accessible au grand public.

VOTRE ÉQUIPE DE JOURNALISTES

Daniel Clavette

Alexie Fonta-Holder

Constance Labrecque

Florence Larouche

Phillipe Lopez Fiset

Éloïse Matteau

Maude Tanguay

